

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du 28 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le 28 Janvier 2022 à 19 heures 30, Salle Ivanhoé, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

Présents : Mmes MM. FLEURY, BLANCHET, DALOT, PENOT, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAU, MOULIN, GILLET, MERCIER, AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE, BRE.

Absents excusés : MM. PION, BRISSE (pouvoir à M. FLEURY).

Secrétaire : Mme PORTIER-GONIN Aurélie.

Il convient d'apporter une modification au procès-verbal de la séance précédente : en effet, lors du vote afférent au remplacement de la chaudière de la Mairie, entendu qu'il y a eu 3 abstentions, il s'agit d'un vote à la majorité (et non à l'unanimité comme précisé).

DEMANDE AIDE FINANCIERE PROJET VOYAGE ITALIE

Le Conseil Municipal, par 1 contre, 4 abstentions et 9 pour, décide d'allouer une participation financière à hauteur de 10% du montant maximum à charge par famille pour le projet de voyage en Italie.

MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAL AU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, par 13 pour et 1 abstention, la mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la Commune au profit du service Assainissement pour un temps de travail de 10 heures par semaine avec effet au 1^{er} février 2022. En contrepartie, le Service Assainissement s'engage à verser à la Commune une contribution annuelle au prorata du temps de travail effectué équivalente au salaire brut plus les charges patronales de l'agent.

REVISION MONTANT PROVISION FRAIS CHAUFFAGE LOGEMENTS COMMUNAUX

Au vu du relevé du compteur d'énergie et de l'application de la tarification en vigueur, le Conseil Municipal décide de réviser le forfait afférent aux frais de chauffage en le portant à 65 € par mois à compter du 1^{er} février 2022 pour les locataires des logements communaux situés route d'Orsennes.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2022

Ce dispositif de solidarité, piloté par le Conseil Départemental, permet à chaque Commune de faire bénéficier ses concitoyens d'un ensemble de moyens, d'actions, d'accompagnements, favorisant leur accès ou leur maintien dans leur logement.

La Commune accepte de maintenir sa participation à celle de l'année passée (1.66 € par résidence principale) soit 804.50 € (Source INSEE RP 2018).

FONDS AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE 2022

Le Conseil Municipal accepte la participation au financement du fonds d'Aides aux jeunes au titre de l'année 2022, à raison de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans soit 34.37 €.

DEMISSION 1^{ère} ADJOINTE

Suite à la démission de la première Adjointe, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au remplacement de ce poste et propose de porter à 3 le nombre d'Adjoints :

1^{er} Adjoint : M. DALOT Jean-Pierre,
2^{ème} Adjoint : M. BRISSE Aymeric,
3^{ème} Adjointe : Mme PENOT Mélissa.

La composition des commissions et la représentation au sein des divers organismes sont révisées. Pour information, Mme PENOT sera la nouvelle déléguée au sein de la CDC Val de Bouzanne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Didier FLEURY



